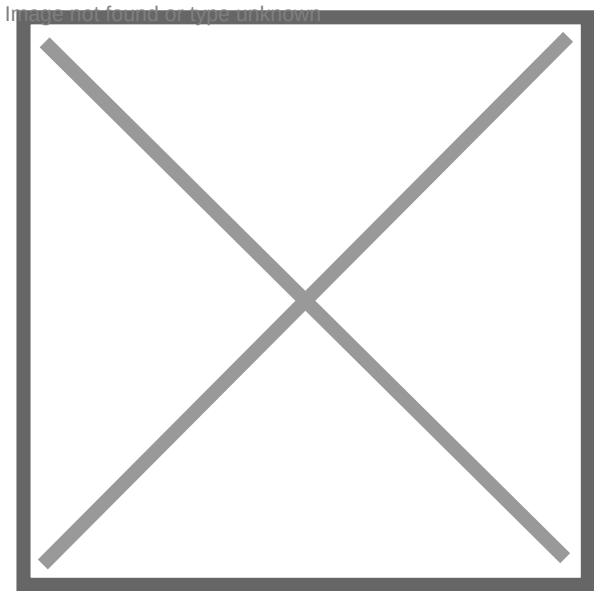




Vente de maison aux enchères

Par **sam**, le **11/11/2008** à **13:43**

bonjour, suite à une séparation, je voudrais récupérer la part de ma maison qui me revient, soit 1/4. Mon ex conjoint qui a 3/4 de la maison ne veut pas me donner ma part pour le moment. Il dit qu'il n'est pas pressé. Moi je le suis. Il réside dans la maison... moi je paie une location... la maison est en vente, mais vu la conjoncture actuelle, nous n'avons pas de visites... je lui ai dit que s'il ne se décidait pas, je ferais appel à la justice et que si nous ne parvenions pas à un accord, la maison serait vendue aux enchères. Il me répond que je n'ai qu'à faire ça parce qu'aux enchères, c'est lui qui achètera la maison et à un prix plus bas que le 1/4 de la valeur de la maison actuellement. En a-t-il le droit ?? La maison est payée dans son intégralité depuis 4 ans. Elle est estimée entre 270 000 et 280 000 € par une agence immobilière. Merci pour la réponse.